

Gaz : les tarifs réglementés vont baisser en octobre

Bonne nouvelle pour les foyers abonnés aux tarifs réglementés du gaz : les prix vont baisser le 1er octobre ! Une baisse bienvenue alors que l'automne est là.

La Commission de régulation de l'électricité (CRE) a rendu son verdict pour ce qui concerne les tarifs réglementés du gaz pratiqués par Engie. Les prix vont baisser en moyenne de 2,4% à partir du 1er octobre. La baisse sera plus ou moins forte selon l'usage que l'on a du gaz. Ainsi, les foyers qui utilisent le gaz pour la cuisson se contenteront d'une facture en baisse de 0,6% seulement. En revanche, ceux qui se chauffent au gaz bénéficieront d'une baisse plus sensible de 2,5%. Enfin, les foyers qui ont un double usage (cuisson et eau chaude) du gaz auront droit à une baisse de 1,4%.

Variation en fonction des usages

Ces tarifs évoluent en fonction de plusieurs critères : coûts d'approvisionnement, maintenance des infrastructures, commercialisation, sans oublier le niveau des taxes. Chaque mois, la CRE donne son avis qui est généralement validé par le gouvernement et appliqué dans la foulée. On compte près de 4 millions de foyers abonnés aux tarifs réglementés du gaz, des tarifs qui ont vocation à disparaître dans quelques années en raison de décisions judiciaires.

Formule tarifaire revue

En juin, une nouvelle formule de calcul a été mise en place par les pouvoirs publics. L'objectif était d'une baisse moins importante en juillet, afin de la lisser sur les mois suivants. Ainsi, les consommateurs bénéficient d'une variation mieux maîtrisée de l'évolution des prix du gaz, en l'occurrence ce sont surtout des baisses ces derniers temps. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle baisse est une bonne nouvelle alors que l'automne arrive.